



ASSOCIATION RÉGIONALE POUR  
L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

**Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'arpeje**  
**Le 1<sup>er</sup> juin 2023 à 19h15 – Hôtel de ville d'Avenches**

---

Mme Marie-Pierre Vincent, présidente du Conseil intercommunal de l'arpeje, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués, au Comité de direction, à Mme Laurence Ospel, directrice, ainsi qu'à la délégation de collaborateurs de l'arpeje et aux représentants de la presse assis au fond de la salle.

Elle indique également que la séance est enregistrée pour faciliter la prise de notes en vue de la rédaction du procès-verbal.

**1. Liste des présences**

La secrétaire du Conseil intercommunal fait l'appel des délégués présents.

27 délégués ont été convoqués, 25 sont présents.

Sont excusées : Mmes Christine Carrel et Déborah Kaeser.

Sont présents pour le Comité de direction : MM Christian Genilloud, Pierre Roth, Tony Ruano, Markus Studer et Yan Vollenweider.

Le quorum est atteint, la majorité étant à 13. L'assemblée peut valablement délibérer.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

Mme Marie-Pierre Vincent propose de modifier l'ordre du jour, soit le point 5 : la communication sur l'Audit de la Société Vicario Consulting SA sera faite par le président du Comité directeur de l'arpeje, et non par un représentant de la même société, ceci sur demande parvenue par mail le 31 mai en fin de journée par Mme Laurence Ospel au nom de M. Tony Ruano.

Le nouvel ordre du jour, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022**

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité et remerciements faits à son autrice.

**4. Election(s) et assermentation(s)**

La présidente informe l'assemblée que M. Nils Andersson a démissionné du Conseil communal d'Avenches. Il est remplacé par M. David Manuel Dias Seixas, déjà assermenté comme suppléant le 12 octobre 2022. Le nouveau délégué suppléant pour Avenches est M. Almérindo Afonso.

Mme Isabelle Dufour a démissionné du Conseil communal de Cudrefin et est remplacée par Mme Melinda Beck, déjà assermentée comme suppléante le 12 octobre 2022. Le nouveau délégué suppléant pour Cudrefin est M. Claude Roulin.

Election du bureau pour un an :

La présidente déclare que Mme Déborah Kaeser ne souhaite pas se représenter au poste de vice-présidente en raison de ses fonctions au sein de la municipalité de Faoug.

- M. Damien Fiaux propose M. Samuel Apothélos à la vice-présidence. Ce dernier accepte ce poste mais s'interroge sur la possibilité de cumuler cette fonction avec celle de membre de la CoFin. Mme Marie-Pierre Vincent répond qu'elle examinera ce cas pour le prochain conseil. M. Samuel Apothélos est élu par acclamation de l'assemblée.
- Mme Sabrina Giannini Heim et M. Loïc Loup sont réélus par acclamation en tant que scrutateurs.
- Mme Céline Ventrice et M. Gregory Cotting, ce dernier remplaçant M. Samuel Apothélos à ce poste, sont élus par acclamation en tant que scrutateurs suppléants.
- M. Christophe Tombez propose de réélire Mme Marie-Pierre Vincent au poste de présidente du Conseil intercommunal. Mme Marie-Pierre Vincent est réélue par acclamation.

## 5. Communication sur l'Audit de la Société Vicario Consulting SA par le Président du Comité de l'arpeje

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole à M. Tony Ruano qui lit la communication ci-dessous.

*Communication relative au postulat adressé le 12 octobre 2022 à la Présidente du Conseil intercommunal intitulé : « Demande d'un audit externe sur le climat de travail au sein de l'arpeje ». Pour donner suite à votre postulat, le Comité de direction a décidé d'effectuer un audit fonctionnel et organisationnel de l'arpeje. Pour ce faire la direction, les chefs de service, les collaborateurs, les ex-collaborateurs, le Comité de direction ont été entendus, ainsi que quelques personnes externes. Au total c'est une quarantaine de personnes qui ont pu s'exprimer sur le fonctionnement de l'arpeje ainsi que le climat de travail au quotidien.*

*Le Comité de direction a reçu un rapport d'une centaine de pages jeudi dernier, soit le 25 mai. Les collaborateurs-trices de l'arpeje ont reçu une information ce mardi. Le Comité de direction va analyser les résultats et les pistes à suivre dans les prochaines semaines. Les décisions prises vous seront communiquées durant le prochain CI. Ce que nous pouvons déjà vous assurer, c'est que nos collaborateurs-trices sont motivé-es, engagé-es et que leur degré de satisfaction est élevé, bien au-dessus de celui des autres associations, comparées par notre auditeur. Notre structure grandit rapidement car la demande est en pleine croissance, ce qui nous met devant quelques défis de taille :*

1. *Croissance rapide*
2. *Nouvelles structures : crèche à Cudrefin, parascolaire à Vully-les-Lacs, Petit Bonheur à Avenches*
3. *Il va nous falloir maîtriser les coûts*
4. *Engager du personnel, le recrutement est compliqué dans notre domaine d'activité, tout en répondant aux exigences légales (LAGE, LEO)*

*En plus de tout ceci, nous n'échapperons pas une augmentation de l'équipe de direction.*

*Les recommandations sont : D'adapter et consolider notre structure organisationnelle, notre gouvernance et notre fonctionnement pour gérer la croissance et si possible l'anticiper. Les moyens financiers devront être engagés pour la garantir et répondre aux besoins qui lui sont associés. Ce que nous pouvons vous confirmer, c'est que le Comité de direction a entièrement confiance dans le travail et les compétences professionnelles de Madame Ospel.*

Mme Marie-Pierre Vincent remercie M. Tony Ruano et donne la parole à l'assemblée des délégués.

M. Christophe Tombez remercie M. Tony Ruano pour cette interprétation des résultats de l'audit.

Il regrette de ne pas pouvoir obtenir les résultats bruts de cet audit et de devoir se contenter d'une interprétation de ces derniers par le Comité de direction. Il demande, compte tenu du coût de cette enquête, s'il est envisageable que l'équipe, qui a mené l'audit de la Société Vicario SA, puisse venir présenter les résultats afin d'obtenir des informations plus détaillées et non interprétées par l'exécutif.

M. Tony Ruano accepte et propose d'organiser un conseil extraordinaire pour la présentation des résultats de l'audit par l'équipe de la Société Vicario SA, tout en soulignant le caractère anonyme de l'enquête et le travail d'analyse encore à effectuer par le Codir.

Mme Marie-Pierre Vincent interroge M. Tony Ruano sur les pistes évoquées par l'audit et qui seraient à suivre pour améliorer le fonctionnement de l'arpeje.

M. Tony Ruano répond que le rapport constitué d'une centaine de pages a été transmis au CoDir une semaine auparavant. Les membres du CoDir ont besoin de temps pour l'analyser et des réunions ont été planifiées dans ce but. Il ne souhaite pas dévoiler certaines informations tant que ce travail n'est pas effectué. Il affirme qu'il n'y a aucune intention d'occulter les résultats de l'enquête et que la présentation de l'audit était prévue par les représentants de la Société Vicario SA lors de ce conseil. Cela n'a pas pu se faire par manque de temps de travail et d'analyse ainsi qu'en raison d'un ordre du jour déjà chargé.

Mme Marie-Pierre Vincent propose de faire cette présentation lors du prochain conseil au mois d'octobre et non en séance extraordinaire.

M. Tony Ruano accepte cette proposition.

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole à l'assemblée. Il n'y pas d'autres questions.

## **6. Communications du Comité de direction**

M. Tony Ruano indique qu'il y aura 3 communications.

M. Christian Genilloud présente aux délégués l'implantation de la structure modulaire pour le lieu d'accueil parascolaire de Salavaux.

*Un plan est projeté à l'assemblée.*

Il évoque tout d'abord les difficultés du choix du lieu d'implantation de la structure qui finalement se situera à côté du collège EPK. Il détaille la structure de 22 containers constituant un bâtiment d'un étage de 27,5m de long et de 12m de large posé sur des plots. L'accueil de jour doit satisfaire à de nombreuses normes (2 entrées différentes, salles de vie, toilettes et lavabos, cuisine, etc.). Le bâtiment sera opérationnel pour la rentrée scolaire soit le 21 août.

Sa capacité maximale sera de 72 enfants mais 60 enfants au plus seront accueillis. Les parents des 53 enfants déjà inscrits pour la rentrée scolaire recevront un complément d'information dès la semaine prochaine, et des portes ouvertes seront organisées le vendredi 18 août de 16h à 20h.

L'augmentation de la capacité d'accueil implique la création d'un poste d'éducateur à 70% ainsi que celui d'une intendante à 20%. Un poste d'encadrant à 15% reste à pourvoir.

La présidente remercie M. Christian Genilloud. La présentation ne suscite pas de questions.

M. Pierre Roth informe les délégués de l'ouverture de la crèche de Cudrefin pour le 21 août.

Le dernier comité de construction a confirmé la remise du bâtiment à l'arpeje pour fin juillet.

La capacité d'accueil pour la crèche est de 39 enfants, et celle de l'UAPE est de 72 enfants. Le local actuel du parascolaire, construit en 2015 et qui est donc toujours aux normes, permet d'offrir encore 24 places supplémentaires.

Des portes ouvertes seront organisées le vendredi 18 août de 16h à 18h.

Le personnel de la crèche est au complet, soit un responsable de structure, des éducateurs, des intendants pour le midi et pour le nettoyage ainsi que 3 stagiaires. M. Pierre Roth indique que toutes les demandes des familles ont pu être satisfaites pour les groupes des trotteurs et des grands. Le groupe des bébés est au complet et, malheureusement, deux familles se retrouvent sans solution de garde pour les 6 mois à venir. Plusieurs annonces ont été faites pour recruter des AMF mais sans succès.

Pour le parascolaire, l'agrandissement de la structure implique l'embauche d'un éducateur à 70% et d'un intendant à 20 % pour le temps du midi. M. Pierre Roth précise que les demandes n'excèdent pas la capacité d'accueil qui est de 60 enfants pour la structure de l'UAPE.

Mme Marie-Pierre Vincent remercie M. Pierre Roth. La communication ne suscite pas de questions.

La présidente invite l'ensemble des délégués à profiter des portes ouvertes pour découvrir tous ces nouveaux locaux.

M. Tony Ruano lit la troisième communication :

*Communication relative à l'appel d'offres pour l'exploitation du réfectoire de l'établissement primaire et secondaire d'Avenches et environs et la livraison des repas dans les structures préscolaires et parascolaires de l'arpeje.*

*Lors de l'ouverture en 2018 des réfectoires de midi sur nos sites scolaires de Sous-Ville et de Salavaux, et pour donner suite à la mise en place de la journée continue, nous avons lancé notre premier appel d'offres pour le service des repas des enfants sur le temps de midi. A l'issue de ce processus d'appel d'offres, Le Gourmet Traiteur a remporté le marché et en respect de la réglementation en vigueur sur les marchés publics, le contrat ne peut pas s'étendre au-delà de 5 ans. Dès lors, le contrat se terminant à l'été 2023, nous étions dans l'obligation de relancer un appel d'offres public. Le prestataire actuel a été informé du lancement de ce nouvel appel d'offre et il a été invité à y participer. En collaboration avec la personne chargée des appels d'offres à l'état de Vaud, le nouvel appel a été lancé en mars 2023. Un comité d'évaluation a également été défini, afin de pouvoir étudier les dossiers des soumissionnaires, il est composé de M. Ruano, Mme Ospel, Mme Petel et M. Barbey. Le processus de sélection arrive à son terme et le comité d'évaluation pourra prochainement se prononcer et aller de l'avant avec le soumissionnaire ayant remporté l'appel d'offres. Les décisions prises vous seront communiquées durant le prochain CI.*

Mme Marie-Pierre Vincent remercie M. Tony Ruano. Cette dernière communication ne suscite aucune question.

## **7. Rapport annuel de gestion de la direction de l'arpeje**

Une copie du rapport, comme l'ensemble des documents pour ce conseil, ont été envoyés à tous les délégués via un lien wetransfer. Ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

Mme Marie-Pierre Vincent souligne la qualité et l'intérêt de ce rapport annuel de gestion et en remercie ses auteurs. Elle demande aux membres du Conseil intercommunal s'ils ont des questions à ce sujet. Il n'y a pas de questions.

La parole est donnée à Mme Pascale Vernez, rapportrice, pour la lecture des conclusions du rapport de la CoGest.

### Conclusions du rapport de la CoGest:

*La CoGest a retenu dans le rapport de gestion 2022 de la Direction une mission et une valeur qui ont particulièrement attiré son attention :*

*L'arpeje ASSURE et offre des places d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans. « La CREATIVITE est le cœur même de notre métier et, afin d'être efficace, elle doit répondre à l'évolution des besoins individuels. C'est en apportant un regard critique constant sur nos pratiques, en mobilisant nos équipes à l'amélioration continue et en innovant par des actions novatrices, que nous pourrons y répondre ». Petit à petit, nous prenons conscience de la complexité de la gestion de l'arpeje. Afin de poursuivre sur le chemin de l'amélioration, nous relèverons les points suivants :*

- *La CoGest attend du CoDir et de la Direction le contrôle et la mise en place du suivi des demandes de placement qui ont été formulés dans notre rapport de gestion 2021 mais qui ne seront opérationnels qu'en 2024.*
- *Optimisation de la flexibilité des transports autant pour les enfants que pour les enseignants.*
- *Trouver des solutions pour garantir la prise en charge de bébés par les AMF.*
- *Evaluation de la Direction par au minimum 2 membres du CoDir comme souhaité dans notre précédent rapport de gestion 2021.*
- *Il nous manque une vision qui indiquerait la volonté du CoDir de maintenir un taux de prise en charge à l'accueil pré- et parascolaire bas ou, au contraire, la volonté d'assumer la responsabilité d'une structure pré- et parascolaire en position d'exclusivité avec un taux d'accueil le plus haut possible.*

*La CoGest remercie le CoDir pour la bonne gestion globale de l'arpeje, Mme Ospel, ainsi que l'ensemble du personnel, pour leur engagement et leur motivation à faire fonctionner les différentes structures pour le bien de tous.*

Mme Marie-Pierre Vincent remercie Mme Pascale Vernez pour la rédaction et la lecture du rapport.

La présidente donne la parole à M. Tony Ruano car ce dernier souhaite développer certains points évoqués dans le rapport de gestion.

Pour faire suite à la demande d'une enquête de satisfaction, il informe les délégués qu'une commission a été nommée et a établi un cahier des charges. La direction est à la recherche d'un prestataire pour l'exécution de ce travail.

A la crèche Pinocchio, les entretiens de départ ont été effectués pour chaque collaborateur par la directrice. Il précise que Mme Marika Desgalier, chargée des relations humaines à l'arpeje, n'était pas encore en fonction. Des entretiens annuels de qualification ont été également effectués par l'ancienne directrice de la crèche.

Pour les transports, M. Tony Ruano informe que les déplacements des enfants de 1H à 6H se font entièrement en véhicule privé via la Société HelvéCie. Les déplacements des enfants de 7h à 11H se font en véhicule public. Un projet est en cours d'étude pour l'obtention d'un abonnement général pour les 4 communes. Il salue la prise de décision de la CoGest en faveur des transports écologiques. Un document datant de février 2023 a été émis sur ces transports pour les enfants lors des camps.

Pour l'accueil préscolaire, M. Tony Ruano fait remarquer que les AMF sont déjà mieux rémunérés quand ils ont la garde de bébés. Pour conclure, il affirme que la volonté du CoDir n'est pas de maintenir une faible capacité d'accueil, au contraire, il rappelle que le nombre des collaborateurs de l'arpeje a doublé en 6 ans, et qu'une vingtaine de postes reste à pourvoir pour les nouvelles structures.

L'association est en constante évolution et doit faire face à la concurrence de la région de la Broye fribourgeoise qui propose de meilleures rémunérations. Il annonce que l'association prépare un plan de développement par catégorie d'âge, sur 5 ans, pour l'accueil de jour.

Mme Marie-Pierre Vincent remercie M. Tony Ruano et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

La présidente rappelle qu'il n'y a pas de validation du rapport de gestion annuel de la direction.

## **8. Présentation des comptes 2022/ rapport de la commission des finances/ adoption**

Une copie des comptes 2022, et le rapport de la commission des finances, ont été transmis à tous les délégués. Ces derniers ne sont dès lors pas lus durant la séance.

Mme Marie-Pierre Vincent ouvre la discussion. Les comptes 2022 ne suscitent pas de questions.

La présidente donne la parole à M. Samuel Apothélos, rapporteur de la Commission des finances, pour les conclusions du rapport.

### Conclusions du rapport de la CoFin :

*Concernant les dettes, l'association se porte bien au niveau des liquidités. Cela se retranscrit par le montant du prêt à court terme qui était de près de 3.95 moi fin 2021, et qui s'élève à 1.45 moi fin 2022. Il faut cependant rester vigilant avec l'augmentation des taux d'intérêts. En effet, celui-ci s'élevait à seulement 0,05% fin 2021, alors qu'il est à 0,91% fin 2022.*

*Dans le compte 350.3311, il est fait mention d'amortissement extraordinaire. Cette pratique sera prohibée lors du passage au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2), mais elle interroge quand même sur le principe de la retranscription de la réalité des coûts. En effet, par l'utilisation de cet outil, l'arpeje augmente les charges d'amortissement de l'association intercommunale, ce qui engendre une hausse nécessaire de la participation des communes. Cela fausse ainsi le coût effectif par élève qui, si ces amortissements extraordinaires n'avaient pas été passés, serait à environ 4'334 CHF/élève (-119 CHF). Cependant, ces amortissements ont vraisemblablement été actés par les différentes communes à travers leurs représentants respectifs au sein du CoDir et même certains sur recommandation de l'organe de révision. Il faut donc relativiser et prendre cela comme un investissement pour limiter les charges futures.*

*Cependant, la CoFin recommande de ne plus utiliser ces amortissements extraordinaires d'ici l'entrée en vigueur des normes MCH2, ou alors de les motiver par une dévaluation effective du bien en question. « L'amortissement des immobilisations doit se conformer à la durée d'utilisation économique », ce principe est mis en avant dans MCH2 et se doit d'être encore plus respecté par une association intercommunale qui répercute ses coûts sur diverses autorités publiques communales.*

*Il faut également noter que les attributions aux fonds de réserves, n'impactent pas la participation des parents, mais uniquement celle des communes. Comme les amortissements extraordinaires, cela augmente sur l'année courante les charges effectives par élève, mais cela permettra de diminuer celle-ci à l'avenir, notamment en cas d'événement extraordinaire.*

*Après une analyse groupée des comptes par rapport au budget, et des différences dues aux imprévus dûment notifiés dans les commentaires fournis avec les comptes, la CoFin remercie le CoDir, ainsi que Mme Ospel et du service financier de l'arpeje pour leur travail et leur réponse spontanée à toutes les questions posées. Il faut relever que malgré les commentaires et critiques recensées ci-dessus, les comptes sont tenus de manière remarquable pour une association intercommunale, et que les*

*commentaires accompagnant les comptes se font de plus en plus nombreux et détaillés, répondant déjà préalablement à nombre d'interrogations de la CoFin.*

Après délibération, la commission financière propose à l'unanimité :

- d'accepter les comptes 2022 tels que présentés ;
- d'en donner décharge au comité de direction de l'arpeje.

Mme Marie-Pierre Vincent remercie M. Samuel Apothélos. Le CoDir ne souhaite pas ajouter de commentaires.

Le rapport de la CoFin ne suscite aucune question.

Les comptes 2022, tels que présentés, avec décharge donnée au Comité de direction, sont soumis au vote à main levée.

**Décision : les comptes 2022 sont acceptés à la grande majorité, et décharge est donnée au Comité de direction.**

#### **9. Préavis 01-2023 : « Constitution des servitudes – Parcelle n°2970 à Avenches »**

Le préavis a été transmis à tous les délégués. Ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

Le CoDir n'a pas d'informations complémentaires à transmettre au sujet de ce préavis.

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole à M. Jérémy Revelly, rapporteur de la commission ad hoc.

M. Jérémy Revelly lit les conclusions du rapport.

*Fort de ce qui précède, la commission ad hoc recommande au Conseil intercommunal d'approuver les conclusions du Comité de direction de l'arpeje.*

Il tient à remercier le CoDir et la direction de l'arpeje pour la précision du travail et des réponses données. Il souligne également le travail de Mme Frédérique Miazza au sein de cette commission bien qu'elle n'ait pas pu participer à la réunion du 10 mai.

Le préavis et le rapport de la commission ad hoc ne suscitent aucune question.

Le préavis 01-2023 est soumis au vote à main levée.

**Décision : Le préavis 01-2023 est accepté à l'unanimité.**

#### **10. Préavis 02-2023 : « Révision et adoption du règlement du Conseil intercommunal – arpeje VS ASIA »**

Le préavis a été transmis à tous les délégués. Ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

Mme Marie-Pierre Vincent donne la parole à M. Olivier Schwarz, président de la commission ad hoc, pour la lecture des conclusions du rapport. Ce dernier invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport qui relève certains points importants pour le bon fonctionnement démocratique des conseils communaux et intercommunaux.

M. Olivier Schwarz lit les conclusions suivantes.

*Après délibération, la Commission ad hoc propose à l'unanimité d'accepter le préavis 02-2023 sous les conditions suivantes :*

- *Que la liste exhaustive des attributions du Conseil intercommunal soit ajoutée à l'article 14 du nouveau règlement.*

- *Que le CoDir rédige un préavis afin de légiférer sur le montant et les modalités des dépenses imprévisibles et exceptionnelles engagées par le CoDir.*

M. Olivier Schwarz tient à souligner l'importance de ce dernier point.

A la suite de la lecture du rapport de la commission ad hoc, Mme Marie-Pierre Vincent informe avoir contacté le préfet pour connaître les conditions nécessaires pour amender un règlement.

Le préfet a donné les informations générales suivantes :

- Une commission peut proposer un amendement uniquement sur les conclusions formulées par la municipalité ou le CoDir dans son préavis.
- De son propre chef, une commission ne peut pas former de nouvelles conclusions.
- 

Mme Marie-Pierre Vincent ne voit donc aucun problème pour le premier point concernant l'art. 14. On peut voter l'amendement et ajouter toute la liste des attributions du conseil.

Pour le deuxième point, soit le préavis à légiférer sur le montant et les modalités des dépenses imprévisibles, le préfet doit encore donner sa confirmation. En effet, ce préavis peut être proposé jusqu'au 31 décembre de la première année de la législature. Donc l'amendement ne serait pas illégal mais hors délai. Ce préavis devrait être proposé par le CoDir pour la prochaine législature.

Pour ces raisons, la présidente décide de ne pas retenir cet amendement.

M. Olivier schwarz demande si cela signifie alors que le Codir n'a pas de limites ou qu'il ne peut rien dépenser sans demande préalable.

Mme Marie-Pierre Vincent répond que le CoDir ne peut pas engager de dépenses extrabudgétaires sans l'accord du Conseil intercommunal.

M. Olivier Schwarz remercie la présidente pour ces explications.

M. Tony Ruano n'a pas de commentaires à ajouter.

La présidente demande s'il y a d'autres questions.

Au sujet de l'art. 38 du règlement mentionné dans le rapport de la Commission, M. Simon Jaunin a relevé une contradiction et demande s'il y a une obligation pour les commissions d'informer le CoDir à chaque fois que leurs membres se rencontrent. Il s'interroge sur la finalité de cette règle : s'agit-il de tenir le compte des vacances ou de restreindre le nombre des rencontres, et par là-même, modifier la façon de fonctionner des commissions, voire de limiter l'action de ces dernières ?

S'appuyant sur son expérience au sein de la Commission ad hoc, M. Olivier Schwarz distingue les échanges entre les membres d'une commission et ceux avec le CoDir ou d'autres instances pour obtenir des informations afin d'accomplir au mieux la mission de contrôle qui leur est confiée. Dans le premier cas, les commissions peuvent se réunir comme elles le souhaitent sans obligation d'informer le CoDir, dans le deuxième cas, les rencontres doivent être annoncées.

Pour cette révision du règlement, Mme Marie-Pierre Vincent explique que, Mme Laurence Ospel, Mme Déborah Kaeser, M. Tony Ruano et elle-même ont consulté plusieurs règlements d'associations scolaires et de conseils communaux. La nécessité pour les commissions d'informer les comités directeurs y est mentionnée à chaque fois. Elle déclare partager l'opinion de M. Olivier Schwarz sur ce point.

M. Tony Ruano rappelle que la CoGest a pour mission de contrôler la gestion de l'association et ne peut se réunir que dans ce but. Il précise qu'un budget est alloué à cet effet et qu'il faut le respecter autant que faire se peut.

Dans le cas d'un dépassement du budget, M. Simon Jaunin demande si le travail de la CoGest risquerait d'être entravé ou stoppé.

M. Tony Ruano rappelle le rôle et les fonctions des délégués qui siègent au sein du Conseil intercommunal et donc dans les commissions. Ils se réunissent pour le bien de l'association et dans le but de faire progresser cette dernière. Si une commission devait se réunir très régulièrement au point de dépasser le budget, cela révélerait l'existence d'un dysfonctionnement au sein même de l'association.

M. Samuel Apothélos déclare que les délégués du Conseil intercommunal ont la mainmise sur les finances et le budget car ils sont les seuls à pouvoir valider les comptes. Ils peuvent donc autoriser un dépassement de budget, comme c'est le cas en 2022, si les commissions se sont réunies à des fins utiles dans le bien de l'arpeje. Le CoDir ne peut donc pas entraver le fonctionnement des commissions en ne leur donnant pas les moyens de se rencontrer.

Pour M. Samuel Apothélos, l'art. 38 ne pose donc pas de problème, tout en réaffirmant que le Conseil intercommunal et les commissions ont l'entière maîtrise de se réunir et de communiquer à ce sujet dans la bienséance, la bonne foi, le respect du budget et celui des deniers du contribuable.

Mme Marie-Pierre Vincent remercie M. Samuel Apothélos. Il n'y a plus de questions.

L'amendement, soit l'ajout de la liste exhaustive des attributions du conseil intercommunal à l'art. 14 du nouveau règlement, est soumis au vote à main levée.

**Décision : L'amendement est accepté à l'unanimité.**

Le règlement avec l'amendement est soumis au vote à main levée.

**Décision : Le règlement du Conseil intercommunal avec l'amendement est accepté à l'unanimité.**

## **11. Propositions individuelles et divers**

La présidente ouvre la discussion.

M. Jérémy Revelly questionne le CoDir sur la praticabilité du terrain de basket du collège de Sous-Ville.

M. Tony Ruano informe que le litige avec la société responsable de l'installation est résolu et les aménagements seront effectués cet été. Le terrain devrait être utilisable pour la rentrée scolaire.

M. Christophe Tombez questionne le bureau du Conseil intercommunal sur les mesures à prendre pour faciliter la transmission des documents relatifs au Conseil intercommunal et demande s'il serait possible d'investir dans un système comme un serveur interne ou un compte dropbox.

Mme Marie-Pierre Vincent et M. Tony Ruano agrèent cette remarque et souhaitent également trouver une solution.

M. Samuel Apothélos révèle que l'arpeje a le projet de développer un intranet. Une fois ce dernier en place, il serait envisageable de donner un accès aux délégués à cet outil de communication.

M. Jérémy Revelly aborde le problème du parking des enseignants qui doivent partager leur temps de travail entre le collège de Sous-Ville et celui de la Cure. Il demande s'il est possible de faire un abonnement valable pour les deux.

M. Christian Genilloud évoque l'exemple d'enseignants détenteurs d'un abonnement pour un parking mais qui partage leur temps professionnel entre les deux établissements.

M. Tony Ruano prend note de la question et indique que le CoDir examinera la situation.

La parole n'est plus demandée.



Mme Marie-Pierre Vincent déclare que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le jeudi 12 octobre à Montmagny. Le CoDir rencontrera les membres de la CoFin le 7 septembre pour répondre aux questions relatives au budget 2024.

La présidente informe que le CoDir a un nouveau représentant pour la Commune de Faoug, M. Markus Studer. Ce dernier a été assermenté le 23 février 2023 à la suite du départ de M. Johann Theux.

Mme Marie-Pierre Vincent remercie la Commune d'Avenches pour la verrée offerte à l'ensemble des délégués dans la salle du caveau.

La séance est levée à 20h20.

Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'arpeje

La présidente :



M.P. Vincent

La secrétaire :



G. Blum

**Annexes :**

- Rapport annuel de gestion de la direction de l'arpeje et le rapport y relatif de la CoGest
- Un exemplaire des comptes 2022 et le rapport y relatif de la CoFin
- Préavis 01-2023, son annexe, soit le projet de constitution de servitudes, et le rapport y relatif de la commission ad hoc
- Préavis 02-2023, ses annexes, soit l'ancien règlement et le nouveau règlement du Conseil intercommunal et rapport y relatif de la commission ad hoc